



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2025-525

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2025

## Sommaire

### **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2025-10-15-00002 - Arrêté DOS-GRHH-2025-113 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de LILLE (Nord) (3 pages)

Page 3

Projet de recueil

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2025-10-15-00002

Arrêté DOS-GRHH-2025-113 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier universitaire de  
LILLE (Nord)

**ARRETE DOS-GRHH-2025-113**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-112 en date du 13 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 07 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du compte-rendu de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du 26 juin 2025 portant sur la désignation de Madame Juliette THERASSE en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

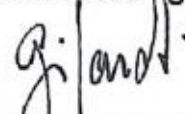
Un recours contre le présent arrêté peut être formé au tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur général du centre hospitalier universitaire de Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Monsieur Arnaud DESLANDES, Maire de Lille, commune siège de l'établissement ;
- Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, représentante de la Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Barbara COEVOET, représentante du Président du conseil départemental du Nord ;
- Madame Séverine GOSSELIN, représentante du conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- Madame Manoëlle MARTIN, représentante du conseil régional Hauts-de-France.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Madame le Docteur Brigitte NELKEN et Monsieur le Professeur Gilles PASQUIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Juliette THERASSE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Philippe CREPEL et Madame Manira AZZI, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Monsieur Régis BORDET et Monsieur François LOEZ, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Didier DELMOTTE, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Madame François VAISSECHEM (union fédérale des consommateurs (UFC) - Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Arnaud SEGARD (APF – France Handicap), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.